



MAIRIE DE TRAVAILLAN
84850

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 Septembre 2015

Téléphone 04 90 37 24 01
Télécopie 04 90 37 79 88

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle de la Mairie.

Présents : Tous les membres, sauf

Procurations : Karine CHIROL, Cyril BRUSCOLINI, Julien CHALAYE, Gilles GASQ, Damien ROZIER qui donnent respectivement procuration à Patricia LISPAL, Daniel MAYER, Clotilde FALLAS, Isabelle DALADIER et René MARTIN

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve du procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 1^{er} Juillet 2015.

Secrétaire de séance : Jean Pierre DELFORGE

1. PRESENTATION DES RAPPORTS : CCAOP – SAUR - SDEI

Le Maire présente les divers rapports de la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence :

- présentation du rapport d'activité de la CCAOP pour l'année 2014
- présentation du rapport annuel du délégataire service de l'eau potable du Syndicat intercommunale des eaux de la région Rhône Aygues Ouvèze pour l'année 2014
- présentation du rapport du délégataire SDEI du service public d'assainissement collectif de la CCAOP pour l'année 2014
- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la CCAOP pour l'année 2014
- Présentation du rapport annuel 2014 sur le service de collecte et d'élimination des déchets de la CCAOP.

Il précise que ceux-ci sont consultables en Mairie

**2. TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES TOITURE EGLISE –
Entreprise NICOBAT**

Le Maire indique au Conseil que des travaux supplémentaires ont dus être effectués concernant la toiture de l’Eglise :

- Rajouter une 2^{ème} tuile afin de refaire la toiture à l’identique, pour un montant de : 2 880 €HT soit 3 456 €TTC
- Une partie de toiture n’avait pas été chiffrée dans l’appel d’offre du 2 avril 2015 et au vu des travaux, son état nécessite une reprise dans son intégralité, pour un montant de : 5 140 €HT soit 6 168.00 €TTC

Le Conseil à l’unanimité, approuve ces travaux supplémentaires.

3. DELIBERATION MODIFICATIVE : TRAVAUX EGLISE

Virement de crédit pour la somme de 20 000 € de l’article 2315 opération 24 au 2313 opération 25 concernant les travaux de toiture et chauffage de l’église

4. DELIBERATION MODIFICATIVE : MATERIEL INFORMATIQUE

Virement de crédit pour la somme de 2 000 € de l’article 2152 au 2183 pour l’achat d’un ordinateur pour le Maire.

5. DELIBERATION MODIFICATIVE : LOCAL DE STOCKAGE

Virement de crédit pour la somme de 18 000 € de l’article 2315 opération 24 au 2313 pour la construction d’un local de stockage au groupe scolaire.

6. DIA SCI D’ELENA au profit de Mr Mme SICARD

Le Conseil, à l’unanimité, renonce à exercer son Droit de Préemption concernant la vente de SCI D’ELENA au profit de Mr et Mme SICARD Nicolas, sise Route de Vaison à TRAVAILLAN.

7. COLIS DES ANCIENS

Le Conseil, à l’unanimité, décide de renouveler l’offre de colis de Noël pour les anciens.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil que la fusion de la CCAOP avec la CCPRO est suspendue. Les 8 maires sont d’accord pour rester en l’état actuel.

Platanes : Le Maire informe que la mise en demeure d'abattage est officielle. Les platanes seront coupés par le Conseil Départemental, sauf 4 sujets.
Clotilde FALLAS demande quand aura lieu la nouvelle plantation. Le Maire répond que dans le cadre du programme 20.000 arbres en Vaucluse, diverses essences et variétés seront proposées par le Conseil Départemental.

Fuites d'eau : Le Maire indique que diverses fuites d'eau ont été constatées sur les bâtiments communaux ainsi qu'au niveau de certains logements. Il précise que la déclaration à l'assurance a été faite, que des entreprises ont été contactées et que le dossier est en cours.

Clotilde FALLAS revient sur la chute d'un élève causée par les racines d'arbre. Bernard NEGRON répond que des demandes de devis ont été faites pour sécuriser ces parties par le biais de corset d'arbre ou produit similaire.

Daniel MAYER propose de déplacer l'emplacement Handicapé, à la salle des fêtes, trop près des garages à vélos, et demande d'étudier la possibilité de modifier la rampe d'accès. Le Maire répond que l'emplacement Handicapé pourrait-être rapproché de la rampe existante.

Daniel MAYER aborde le tarif demandé aux artisans pour le service de déchetterie. Le Maire indique que ce service est de la compétence de la CCAOP.

Clotilde FALLAS demande si l'organisation de la cantine et des activités périscolaires ont été mises en place. Patricia LISPAL précise que les inscriptions se font à l'avance le jeudi pour la semaine suivante. Les fiches sont disponibles en Mairie et sur le site internet à l'adresse : www.travaillan.fr

Clotilde FALLAS demande ou en est le recours du Permis de Construire Mistral Habitat. Le Maire précise que ce dossier est toujours en cours.

Clotilde FALLAS indique qu'une partie du chemin du Badafier est très abimé. Bernard NEGRON répond que ce tronçon est un chemin rural qui dessert en partie 2 maisons.

Bernard NEGRON informe que les travaux de réfection du chemin de Saint Paul ont été réalisés.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 20 heures
Vu par nous, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 23 Septembre 2015, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Secrétaire de séance

Jean Pierre DELFORGE

Travaillan le 23 Septembre 2015

Le Maire